

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2025

CCAS de Mérignac



Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est l'outil privilégié pour mettre en œuvre la politique sociale élaborée par la Commune. Etablissement public de proximité, il anime une action générale de prévention et de développement social. Il assure un rôle de coordinateur des politiques sociales sur son territoire, en lien avec ses partenaires, institutions publiques et privées.

Les publics concernés par son action : jeunes, familles, seniors, personnes porteuses d'un handicap, en situation de vulnérabilité, de fragilité, d'exclusion, en parcours migratoire..., peuvent s'adresser au CCAS dans le cadre d'un parcours coordonné et intégré, dès l'accueil et pendant toute la durée de la prise en charge.

Le CCAS anime une dynamique d'observation constante de la demande et des besoins sociaux pour créer les conditions du développement de nouvelles réponses sur le territoire. Pour sa réalisation, le CCAS dispose d'une organisation transversale de ses services favorisant la pluridisciplinarité, la réactivité et l'innovation.

Conformément à la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la république dite loi NOTRe du 7 août 2015 (article L.2312 du Code Général des Collectivités Territoriales), le conseil d'administration du CCAS doit débattre des orientations budgétaires dans les deux mois précédents l'examen du budget.

Ce débat permet d'informer le conseil d'administration sur les projets et actions à venir compte tenu notamment de la stratégie financière adoptée par la Ville, tout en dépendant fortement de la situation économique et financière du niveau national.

La loi NOTRe précise que :

- Le rapport doit présenter les dépenses induites par la gestion des ressources humaines,
- Les orientations doivent désormais faire l'objet d'une communication et d'une publication,
- La présentation de ce rapport doit donner lieu à débat et à une délibération spécifique.

Synthèse des orientations budgétaires du CCAS pour 2025

Les principales orientations budgétaires du CCAS pour 2025, développées dans le corps de ce document, sont les suivantes :

- Soutenir les publics en situation de vulnérabilité en développant des actions de proximité au sein des quartiers
- Développer les actions du plan local de santé pour tous les publics
- Soutenir et accompagner les publics victimes de violences intra-familiales
- Lutter contre les exclusions et le non-recours en développant la pratique du « aller vers »
- Lutter contre la grande précarité : résorption du bidonville du phare et à travers le projet d'accueil de jour pour les grands précaires
- Faciliter la continuité des parcours : accès aux droits, logement, insertion sociale et professionnelle
- Prévenir le « bien-vieillir » et soutenir le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie et de leur entourage
- Lutter contre l'isolement et accompagner les aidants
- Favoriser l'accès à une alimentation saine et de qualité
- Améliorer les conditions de travail en réorganisant les locaux administratifs et en améliorant l'accueil du CCAS

I – LES ENJEUX FINANCIERS 2025 POUR LA VILLE DE MERIGNAC

L'instabilité politique et la crise des finances publiques observées depuis l'été pourraient entraîner des conséquences sur l'économie française. Aujourd'hui, dans un contexte de crise des finances publiques, la tendance est à une croissance économique faible dans un environnement monétaire à la détente avec la baisse du taux d'inflation et du niveau des taux d'intérêts.

Le contexte d'élaboration budgétaire reste marqué par un contexte économique très incertain. A cette incertitude s'ajoute, depuis l'été 2024, une crise politique et une détérioration importante et soudaine de la situation des finances publiques (déficit et dette publique).

Le tassement de l'inflation qui se confirme entraînera des conséquences positives sur les dépenses de fonctionnement, avec des dépenses de fluides de nouveau en diminution.

L'investissement atteindra de nouveau un niveau élevé en 2024 : après les 28 M€ de 2021, les 33.6 M€ de 2022 et les 29.5 M€ de 2023 le CFU 2024 nous amènera à un niveau supérieur à 35 M€. Pour 2025 l'objectif est de réaliser un montant d'investissement de l'ordre de 32 M€. Les mesures de la loi de finances auront naturellement des incidences sur la capacité d'investissement de la ville.

Les orientations budgétaires 2025 et les priorités de la Ville sont les suivantes :

- Consolider et développer les services à la population dans un contexte de crise des finances publiques,
- Un budget toujours orienté vers le défi environnemental avec notamment le schéma « Continuons Mérignac ville verte », et vers la justice sociale,
- La poursuite d'un programme d'investissement particulièrement dynamique : la cible du réalisé 2025 se situe à 32 M€, le réalisé sur la période 2020-2024 (5 exercices) est de 145 M€ soit 29 M€ d'investissement par année depuis le début du mandat,
- Préserver le pouvoir d'achat des habitants avec la poursuite de la stabilité fiscale, taux de fiscalité inchangés depuis 2009, et gel des tarifs des services municipaux

L'objectif de la commune sera donc de maintenir les services publics locaux, l'accompagnement des Mérignacais, notamment les plus fragiles, et le maintien de l'ouverture des équipements municipaux malgré le poids de l'inflation. Les développements de services seront analysés avec attention compte tenu des contraintes déjà évoquées.

II – LES ENJEUX DE L'ACTION SOCIALE ET SOLIDAIRE DE MERIGNAC

Le rapport annuel du Conseil économique, social et environnemental 2024 (CESE) pointe les risques sur notre système démocratique principaux des Français. L'exclusion de plus en plus forte amène des réactions de rejet amenant soit à un vote extrême soit à une rupture avec les institutions. Ainsi, la question du non-recours devient une problématique de plus en plus forte ainsi que les difficultés à faire adhérer les publics. L'analyse des besoins sociaux montre par exemple que 2000 personnes sur la ville ne bénéficient pas de la complémentaire santé solidaire ou de la prime d'activité alors qu'elles y ont droit.

La situation institutionnelle provoque une instabilité importante et un manque de lisibilité sur les orientations. Les orientations en termes de politique publique et budgétaires sont très incertaines au niveau national et on peut craindre que les répercussions sur la situation financière du département de la Gironde impacte de manière significative notre fonctionnement.

Malgré le recul récent de l'inflation, l'augmentation des prix cumulés dans les dernières années ainsi que le prix important du logement dans l'agglomération bordelaise entraîne des situations difficiles pour de nombreuses personnes.

Sur le plan de l'emploi, le chômage reste un enjeu crucial, particulièrement parmi les jeunes et les travailleurs peu qualifiés, exacerbant les inégalités économiques. La précarité de l'emploi s'accroît, avec une augmentation des contrats temporaires et des travailleurs indépendants en difficulté.

La crise climatique génère des défis supplémentaires, notamment des déplacements de populations et des conflits liés aux ressources avec des populations à droits incomplets qui sont en grande difficulté et pour lesquelles nous n'avons que peu de solutions.

Enfin, la santé mentale devient une préoccupation croissante, avec une augmentation des cas de dépression et d'anxiété, exacerbée par l'isolement social et les effets de la pandémie. Ces éléments combinés créent un paysage social complexe et nécessitent des réponses politiques adaptées.

En France métropolitaine, le seuil de pauvreté officiel, correspondant à 60% du niveau de vie observé, est de 1 102 €/mois en 2019. Toutes les personnes qui vivent dans un ménage dont le niveau de vie est inférieur à ce seuil sont considérées comme pauvres. A Mérignac, 11% de la population vit sous le seuil de pauvreté, soit près de 8 000 personnes. Les effets de la pauvreté sur les besoins sociaux sont très nombreux. Le taux de pauvreté est l'un des indicateurs clés pour comprendre un territoire. Ce sont ces populations qui sont au cœur des préoccupations des services publics et plus généralement de l'action de la commune.

Pour l'action sociale, le regard sur le 1^{er} décile est fondamental.

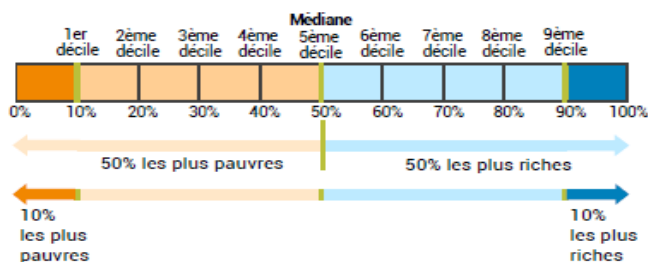
Répartition par décile des niveaux de vie

Source : Insee, Filosofi 2019 - Traitements © Compas

	Population fiscale	Niveaux de vie									Ecart			
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	inter-quartiles	inter-déciles
Mérignac	72 000	1 062	1 343	1 462	1 574	1 769	1 970	2 178	2 428	2 584	2 778	3 393	1 123	2 331
Bordeaux Métropole	769 173	973	1 255	1 380	1 499	1 711	1 922	2 153	2 423	2 590	2 797	3 493	1 210	2 520
Gironde	1 585 559	1 017	1 288	1 403	1 508	1 699	1 887	2 092	2 336	2 485	2 670	3 293	1 083	2 277
France métropolitaine	63 038 377	968	1 230	1 341	1 448	1 641	1 828	2 034	2 283	2 439	2 633	3 300	1 098	2 332

Montants de référence en €	2017	2018	2019
RSA personne seule	537	545	560
Seuil de pauvreté Insee à 50%	867	885	918
Seuil de pauvreté Insee officiel (à 60%)	1 041	1 063	1 102

Lecture : En 2019, le niveau de vie médian de la population de Mérignac est de 1 970€.



Les inégalités peuvent aussi s'étudier sous l'angle du lieu de résidence, de l'accès à la santé, de l'accès aux droits, de l'emploi, du type de ménage...

2 exemples :

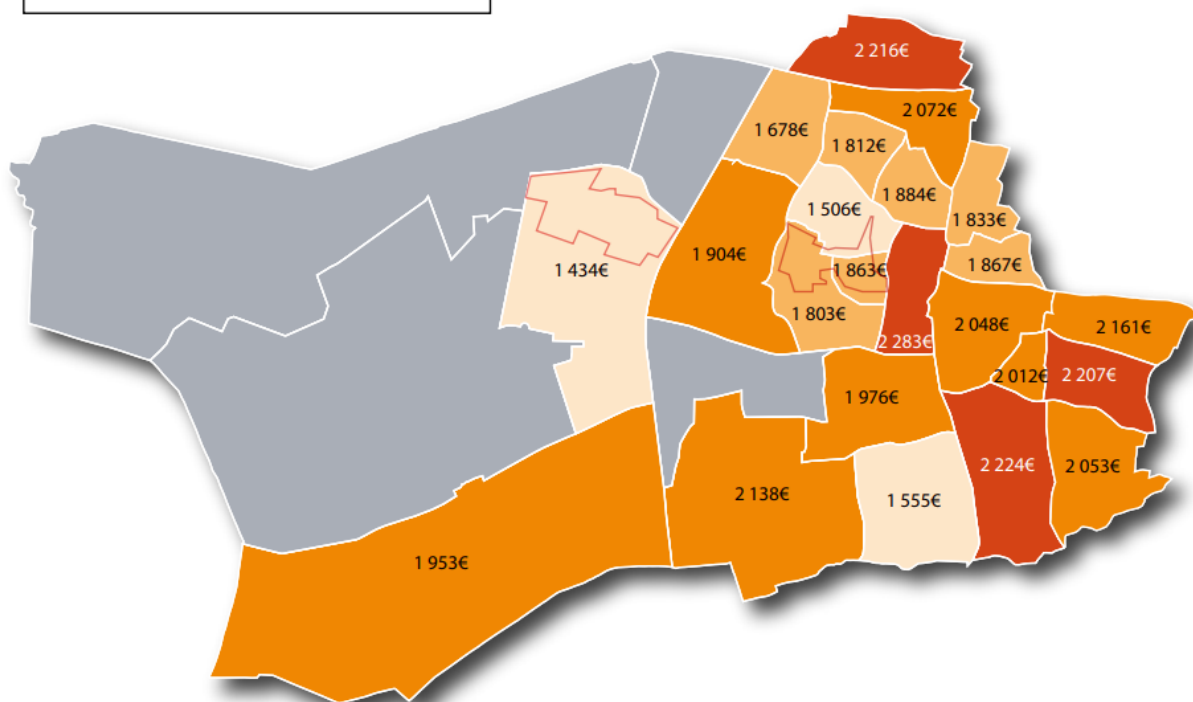
1/ le niveau de vie des familles selon la composition familiale :

Répartition par décile des niveaux de vie des familles avec enfant(s)

Source : Insee, Filosofi 2019 - Traitements © Compas

	Population fiscale estimée	Niveaux de vie									Ecart			
		1 ^{er} décile	2 ^{ème} décile	1 ^{er} quartile	3 ^{ème} décile	4 ^{ème} décile	Médiane	6 ^{ème} décile	7 ^{ème} décile	3 ^{ème} quartile	8 ^{ème} décile	9 ^{ème} décile	inter-quartiles	inter-déciles
Vivant en famille monoparentale	9 150	886	1 101	1 190	1 267	1 411	1 556	1 716	1 905	2 030	2 153	2 611	840	1 725
Vivant en couple parental	28 050	1 095	1 413	1 538	1 656	1 871	2 083	2 298	2 577	2 748	2 948	3 612	1 210	2 517
Total Mérignac	72 000	1 062	1 343	1 462	1 574	1 769	1 970	2 178	2 428	2 584	2 778	3 393	1 123	2 331

2/ Le niveau de vie médian selon le lieu de résidence



Même si la situation semble meilleure à Mérignac que sur d'autres territoires, 20% de la population appartient aux classes à faible niveau de vie (<1 341€), soit environ 14 000 personnes ; 9% de la population bénéficie des minima sociaux ; 19% des allocataires CAF ont plus de 50% de leurs revenus constitués de prestations sociales et 11% (soit 1 796 allocataires) ont 100% de leurs revenus constitués des prestations (sur une base de 16 460 ménages allocataires).

L'accroissement de la pauvreté et de l'exclusion sociale, la saturation des offres d'accompagnement, les difficultés d'accès aux droits et de la satisfaction des besoins les plus élémentaires, comme l'augmentation des demandes auprès d'organisme d'aide alimentaire - le Relais des solidarités représente le catalyseur de cette demande à Mérignac – sont autant d'indicateurs d'une accumulation des crispations au sein de la société.

III- LES PROJETS D'ACTION SOCIALE

Le CCAS de Mérignac mène, sur l'ensemble du territoire communal, une action globale de prévention et de développement social en collaboration avec des partenaires publiques et privées. Il met en place une observation continue des besoins sociaux pour développer de nouvelles réponses adaptées.

L'action sociale et solidaire du CCAS est centrée sur un accueil et un accompagnement social pour les personnes de plus de 18 ans sans enfant à charge. Le CCAS intervient auprès d'un large public : seniors,

personnes handicapées, personnes en situation de vulnérabilité, de fragilité, d'exclusion, migrants, etc. Ses domaines d'intervention incluent le logement, la santé, la mobilité et l'insertion sociale, en luttant contre toutes les formes d'exclusion.

Le CCAS coordonne des actions caritatives, des initiatives de solidarité et d'insertion, gère des services et établissements sociaux et médico-sociaux, et mène des actions de prévention et de promotion du lien social. Plusieurs axes de développement sont mis en avant :

- Participation des habitants : charte du bénévolat, actions collectives, comité de la vie sociale, etc.
- Accès aux droits : mutuelles santé, poste informatique en accès libre, permanences sociales délocalisées, démarche d'aller vers
- Lutte contre le sans-abrisme : développement de parcours logement, mise à l'abri des victimes de violences intrafamiliales, expérimentations de colocation pour les travailleurs pauvres isolés, résorption des bidonvilles, la construction de la pension de famille avec le diaconat et Mésolia
- Adaptation de la ville au vieillissement de la population en s'engagement dans la labélisation ville amie des aînés et à travers l'opération de rénovation/extension de Jean Brocat
- Développement de projets d'action sociale : projet d'évolution de l'accueil de jour fixe et mobile, projet d'épicerie sociale mobile, relance du projet de restaurant solidaire, etc.
- Démarches de progrès interne : dotation qualité au sad mixte, professionnalisation des équipes, amélioration de l'accueil du ccas
- Événements : Journée nationale des aidants, Semaine bleue
- Le CCAS est également impliqué dans des projets transversaux tels que le projet local de santé, la Convention Territoriale Globale et la Maison des Femmes.

IV- MOYENS FINANCIERS ET HUMAINS POUR LA MISE EN ŒUVRE : PROPOSITIONS BUDGETAIRES POUR 2025

Le budget est un acte juridique qui prévoit et autorise les recettes et les dépenses de l'établissement public. Il est voté tous les ans par le conseil d'administration, toujours en équilibre, réel et sincère. Le budget du CCAS comporte deux sections : fonctionnement et investissement, elles-mêmes composées de deux parties : dépenses et recettes. Cependant, la très grande majeure partie des dépenses d'investissement pour la Direction de l'action solidaire et sociale est inscrite au budget de la ville. La section de fonctionnement regroupe les dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante et régulière. Le budget est voté par chapitres.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le CCAS, comme la commune, utilise le référentiel comptable qu'est la M 57 en lieu et place de l'instruction M 14.

Pour information, en 2025, 25 970 € seront alloués aux missions parcours insertion, lutte contre le mal logement, plan local de santé sur le budget de la ville.

➤ Les dépenses de fonctionnement du CCAS

Les propositions budgétaires 2025 du CCAS s'intègrent tout d'abord dans un environnement non stabilisé et à risque (notamment du fait de l'impact indirect des restrictions budgétaires probables du département et de l'état).

L'année 2025 va être notamment impactée par les éléments suivants :

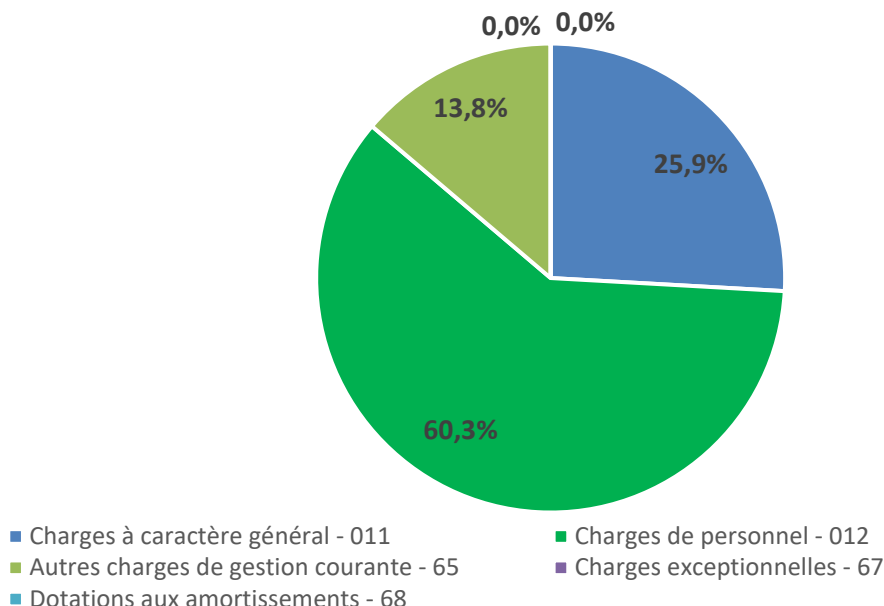
- Le GVT (avancements d'échelon, de grade et promotion interne ou Glissement Vieillesse Technicité) estimé à 73 948 €
- L'augmentation de la participation employeur pour la prévoyance pour un montant de 12 000€
- La revalorisation de 1% des cotisations vieillesse à l'URSSAF : 25000€
- Une provision pour hausse du taux de cotisation employeurs de la CNRACL: 75 000€
- Une évolution des effectifs maîtrisée à quelques créations de postes.

En 2025, le marché de l'emploi dans le secteur territorial demeure difficile, sans signes d'amélioration à court terme. On observe également une pénurie de professionnels dans les domaines social et médico-social. De plus, le secteur public local fait face à une concurrence accrue de la part du secteur privé, notamment en ce qui concerne les salaires.

Les charges de personnel (chapitre 012) représentent la majeure partie des dépenses totales de fonctionnement du budget principal, soit 60.3% ; et les charges à caractère général (chapitre 011), un quart

du budget, sont constituées à 72.5 % de dépenses d'achats de prestation au SIVU de Bordeaux Mérignac et d'Alium pour les activités de port de repas et des foyers restaurants seniors.

Répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre Budget primitif 2025 prévisionnel



Les autres charges de gestion courantes (chapitre 65) intègrent notamment la subvention pour la délégation de service public pour la résidence autonomie Plein Ciel et les aides facultatives. Les subventions aux SAAD et SSIAD figurent en totalité au BP 2025 du fait du vote plus tardif cette année pour un montant de 530 485 €.

L'évolution des dépenses depuis 2019

Les dépenses ci-dessous sont présentées par chapitre : 011 – les charges à caractère général (achat de fourniture, entretien, réparation, assurances, prestation de service, ...), 012 – les charges de personnel, 65 – les autres charges de gestion (subventions aux associations, aux organismes, les aides facultatives, ...), 67 – les charges exceptionnelles.

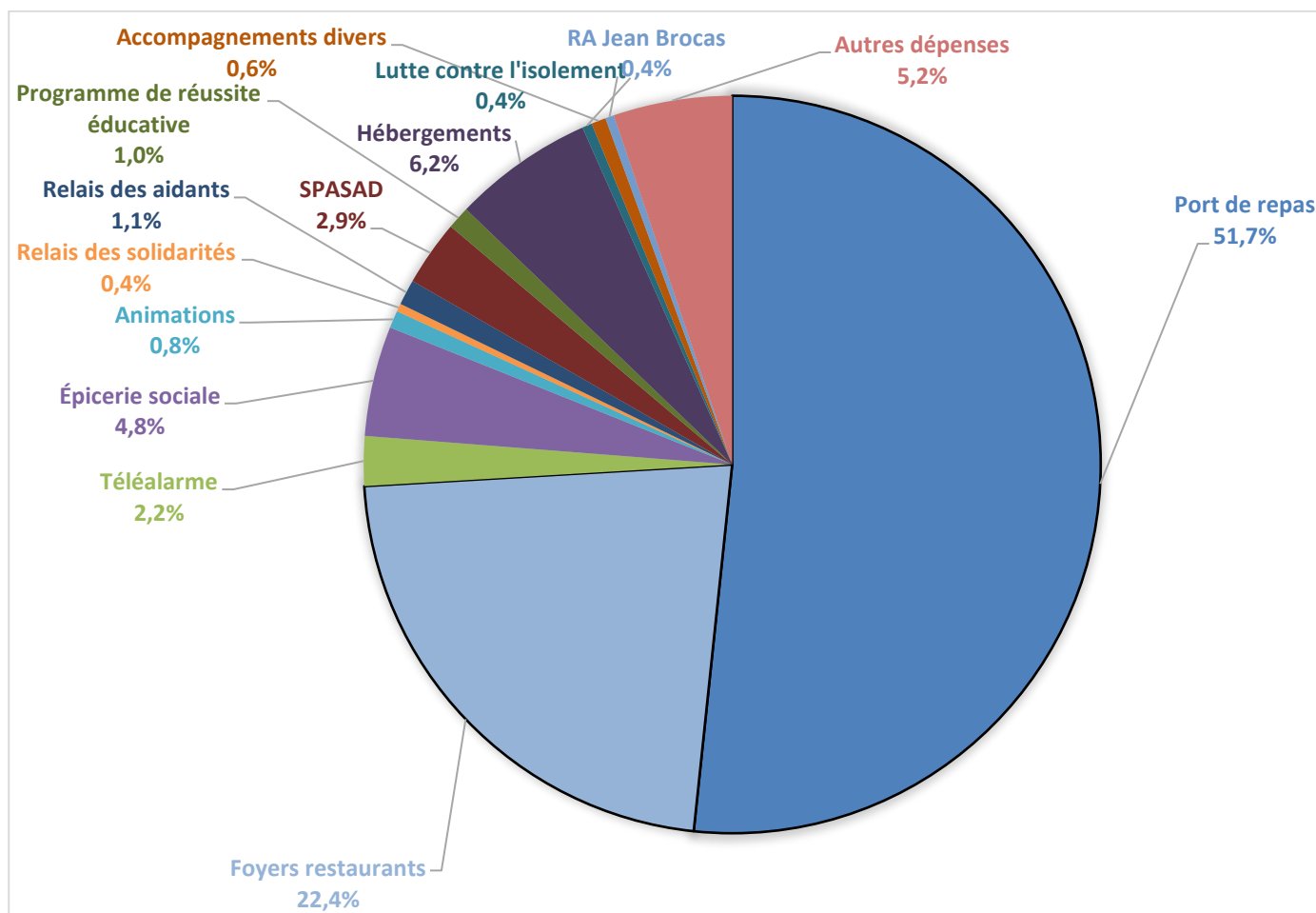
Dépenses de fonctionnement	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023	CA 2024
Charges de personnel - 012	2 762 552 €	2 891 289 €	3 102 039 €	3 339 520 €	3 616 982 €	3 894 855,12 €
Charges à caractère général - 011	1 030 211 €	1 030 855 €	1 185 337 €	1 304 454 €	1 709 520 €	1 758 278,24 €
Autres charges de gestion courante - 65	939 226 €	1 172 949 €	1 038 308 €	923 122 €	1 231 631 €	1 166 545,07 €
Charges exceptionnelles - 67	203 €	168 €	19 €	384 €	384 €	895,87 €
Total	4 732 193 €	5 095 261 €	5 325 703 €	5 567 480 €	6 558 517 €	6 820 574 €

Au niveau du chapitre 011, une augmentation de 700 000 € est constatée sur les 5 dernières années, principalement liée au développement de nouveaux projets : relais des solidarités, épicerie sociale, relais des aidants, les dispositifs de logements temporaires, de logements à destination des publics victimes de violences intrafamiliales, du SAD Mixte et des projets liés au développement d'un accueil de jour et à l'accueil du ccas. On note que pour 2024, le budget lié à l'achat de repas SIVU et Alium pour le portage de repas et les foyers restaurants seniors s'est stabilisé du fait du changement de fournisseur sur le portage.

Concernant le chapitre 012, il est à noter une augmentation régulière de la masse salariale chaque année. Cette augmentation provient de création de postes liés au déploiement de nouveaux projets (relais des solidarités, épicerie sociale, relais des aidants), mais surtout aux mesures salariales récentes détaillées en début de chapitre (prime inflation, mise en place du CTI et son extension, augmentation du point d'indice, revalorisation du SMIC, ...).

Au niveau du chapitre 65, les autres charges de gestion sont toujours comprises entre 900 000 € et 1 231 631 € en fonction du financement des déficits des budgets annexes. Le montant de la subvention au SAD était de 722 000 € en 2024.

Répartition des postes de dépenses des charges à caractère général (chapitre 011) – BP 2025



Quelles évolutions majeures pour le budget 2025 ?

- Portage de repas et aux foyers restaurant seniors :

Le montant des dépenses relatives au portage de repas et aux foyers restaurant seniors est estimé à 985 000 euros en légère baisse par rapport à 2024 du fait du passage en année pleine du transfert à Alium du portage. Il est à noter une incertitude sur l'impact du passage possible aux contenant réutilisable pour le portage en 2025.

- Les solidarités alimentaires :

Ce projet s'est enrichi d'une démarche de design de service avec l'agence Pratico-Pratiques en 2024. Cette dernière a conçu pour le CCAS un prototype au service de l'épicerie sociale et solidaire itinérante. L'année 2025 verra la mise en place des premières expérimentations en mars et le développement de l'épicerie sociale

qui verra son nombre de bénéficiaire augmenter à partir de l'été avec une augmentation du budget de l'épicerie et la création d'un poste d'animateur.

- Zone du phare :

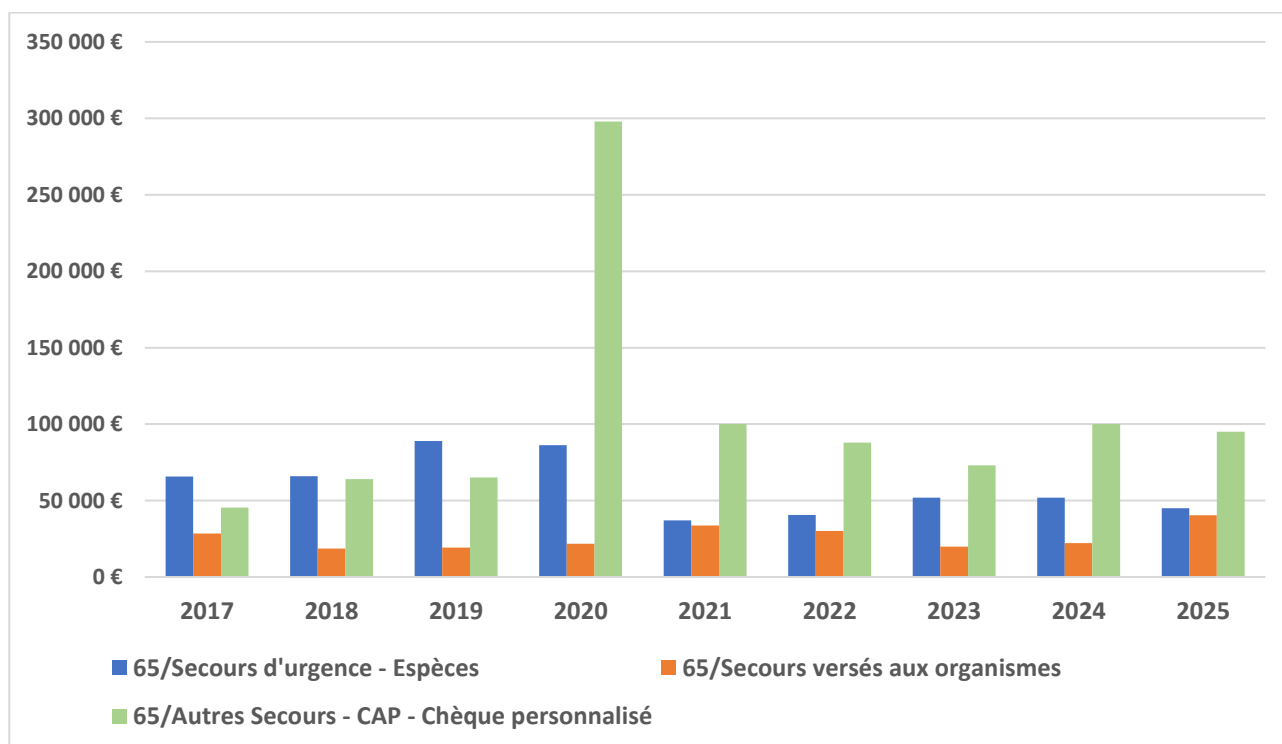
Dans le cadre de la résorption du bidonville de la zone du phare, la métropole a aménagé une plateforme permettant de stabiliser et d'accompagner vers une insertion durable les habitants. Dans ce cadre, le ccas a constitué une équipe de deux personnes (une conseillère en insertion professionnelle à plein temps et un mi temps de travailleur social) pour accompagner de manière renforcée les publics jusqu'en juillet 2026.

- Les aides facultatives :

178 192.64 € environ ont été dépensés dans le cadre des aides facultatives en 2024. Il est proposé de reconduire l'enveloppe pour un montant de 180 430 €.

Evolution du montant de l'aide facultative 2017-2025

Aides facultatives	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	BP 2025
65/Secours d'urgence - Espèces	65 809 €	66 000 €	88 985 €	86 316 €	37 019 €	40 549 €	52 000 €	52 000 €	45 000 €
65/Secours versés aux organismes	28 367 €	18 676 €	19 185 €	21 762 €	33 698 €	30 235 €	19 855 €	22 189 €	40 430 €
65/Autres Secours - CAP - Chèque personnalisé	45 500 €	64 000 €	65 000 €	298 000 €	100 000 €	88 000 €	73 000 €	100 000 €	95 000 €
Total	139 676 €	148 676 €	173 170 €	406 078 €	170 716 €	158 784 €	144 855 €	174 189 €	180 430 €



1 683 demandes d'aides ont été examinées par la commission permanente en 2024 (1 532 accords et 151 refus). Sur l'année 2023, l'activité est projetée en baisse avec 1 535 aides étudiées (1 343 accords et 192 refus). En 2024, 93% du budget des aides sociales facultatives a été consommé.

Les aides facultatives, lorsqu'elles sont accordées, sont classées par thématiques. La répartition 2024 s'est faite comme suit : aide alimentaire, soutien budgétaire, logement, santé, mobilité, énergie, accès aux droits.

Les **aides alimentaires** ont représenté 49% des demandes et 42.8% du budget alloué en diminution par rapport à 2023.

Les aides liées à l'**insertion socio-professionnelle** représentent 47% des demandes dont 38% d'Aides de soutien budgétaire soit 578 aides, pour 41% du montant soit 73 216 €, et 9% d'Aides à l'insertion soit 138 aides, pour 16% du montant, soit 28 751.51 €.

3 % sont liées à l'intégration à l'**Épicerie Sociale et Solidaire**.

Répartition par thématique des secours organismes 2023

La subvention du CCAS versée au SAAD

Subvention CCAS au budget du SAAD	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subvention CCAS au budget du SAAD	339 233 €	388 041 €	500 000 €	500 000 €	600 000 €	450 000 €	825 476 €	722 000 €	530 485 €

Le budget du SAAD est impacté depuis plusieurs années par un effet ciseaux entre les dépenses et les recettes.

En 2024, on note une légère augmentation de l'activité du SAAD qui revient pratiquement au niveau de 2022. (43 610 heures en 2022 et 42 046 heures pour l'année 2024). Cette évolution de l'activité entraîne mécaniquement une baisse du déficit. Il est également à noter que l'année 2024 a été marquée par l'obtention de la dotation qualité pour le sad mixte qui permet de pérenniser des actions existantes et de réduire le déficit.

La subvention du CCAS versée au SSIAD

En 2024, pour la troisième année consécutive, une subvention du CCAS a été versée au SSIAD pour un montant de 140 000 €.

Pour 2025, une diminution du déficit est projetée avec une subvention programmée à 30 000€.

Dans ce contexte, il est proposé de retenir les orientations budgétaires suivantes pour 2025 :

- Maintien de l'ensemble des services du CCAS
- Maintenir les dispositifs d'accès aux logements (alt, colocation solidaire)
- Poursuite de la convention de partenariat avec le SAMU Social pour développer les permanences et les maraudes sur Mérignac et le travail sur l'accueil de jour mobile
- Projet d'Épicerie Sociale et Solidaire mobile : développement du nombre de bénéficiaires et mise en place de la forme mobile
- Après le forum social de 2024, développement d'ateliers thématiques pour définir un projet social de territoire
- La mise en place du plan local de santé
- L'expérimentation de la résorption in situ du bidonville de la zone du phare
- La poursuite de la réorganisation de l'accueil du CCAS et des services installés au rez-de-chaussée de l'hôtel de ville
- Travailler sur les questions de non-recours en développant les interventions en direction des publics éloignés
- Accompagner la construction de la pension de famille aux 4 chemins
- Poursuivre le travail sur la rénovation/extension de Jean Brocat

Evolution des dépenses de Personnel

Evolution des dépenses de personnel	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution des dépenses de personnel	2 490 971 €	2 596 443 €	2 762 386 €	2 891 289 €	3 099 322 €	3 339 520 €	3 616 982 €	3 894 855 €	4 287 983 €

Les charges de personnel augmentent régulièrement d'une année sur l'autre à personnel constant avec les avancements d'échelons et de grade (effet du GVT – glissement-vieillesse-technicité). Les augmentations en 2022, 2023 et 2024 du point d'indice contribuent également à une hausse des dépenses de personnel. En 2025, l'augmentation est due en partie au développement de l'épicerie sociale, à l'expérimentation de la zone du phare.

- Le rattachement d'agents du service SAAD au budget principal du CCAS :

Afin d'optimiser la masse salariale du budget annexe du SAAD et de valoriser au mieux les heures réalisées auprès de l'autorité de tarification qu'est le Département de la Gironde, décision a été prise de rattacher au budget principal du CCAS, 7 agents du SAAD. Il s'agit d'agents en situation d'inaptitude ou en passe de l'être. Ce rattachement d'agents au budget principal du SAAD représente une augmentation de la masse salariale de 203 000 €.

Il est à noter que cette augmentation est compensée par une diminution du même montant du financement du déficit du budget annexe du SAAD.

- La maison des femmes :

Le projet de Maison des Femmes devrait ouvrir dans le courant de l'année 2025. Cependant, l'actualité marquée autour des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, des discriminations, conduit la collectivité à anticiper la mise en application du dispositif dès 2024. Sont ainsi prévus au budget 2024, un renforcement de l'équipe psycho-sociale du CCAS par :

- la création d'un poste de psychologue, en complément du poste à temps non complet créé par délibération du Conseil d'Administration du 17 février 2022,
- la création d'un poste de travailleur social par la transformation d'un poste à temps non complet actuellement vacant de gestionnaire parcours résidentiels.

Cela correspond à 1,5 ETP et un budget de 78 000 €.

- Diagnostic restauration séniors :

Une étude pour améliorer les conditions de travail et plus largement l'organisation dans les restaurants séniors et le portage de repas à domicile a été lancé en août 2023 et rendra ses conclusions au 1^{er} trimestre 2024. Les impacts sur le fonctionnement seront répercutés si besoin au cours de l'année.

Pour l'année à venir, le niveau de dépenses RH proposé tient compte de :

- Le versement du CTI et son extension à 22 agents en 2023 avec un effet année pleine en 2024
- Le rattachement de 7 agents du SAAD au budget principal du CCAS
- Le recrutement de deux agents (1,5 ETP) pour la maison des femmes
- Un poste de travailleur social sur la mission autonomie
- La pérennisation d'un poste d'accueil CCAS actuellement en renfort d'activité
- Un contrat d'apprentissage sur les solidarités alimentaires
- Le reclassement d'un agent du portage de repas à l'accueil administratif de la RA Jean Brocas
- Le reclassement d'un agent dans le cadre du renfort de l'accueil tarification solidaire
- Un stage rémunéré de 6 mois d'un étudiant au Relais des Aidants
- Le maintien au recours de contractuels en renfort pour les absences/congés au sein des équipes (restauration séniors, relais des solidarités, accueil social de polyvalence et permanences d'urgences sociales)
- Trois agents en service civique (Lutte contre l'isolement et Lutte contre la fracture numérique)
- Saisonniers d'été sur la mission de lutte contre l'isolement

➤ **Les recettes propres**

Les recettes propres du CCAS sont constituées des recettes des restaurants séniors, du port de repas, de la téléassistance, de l'épicerie sociale, de subventions de partenaires du CCAS (Conseil Départemental, l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances, la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités-DDETS), des remboursements sur rémunération du personnel de l'assureur de l'établissement, de financements sur appels à projets (Conférence des financeurs, Agence Régionale de Santé-ARS, Appel à Initiatives locales de développement social-AILDS...).

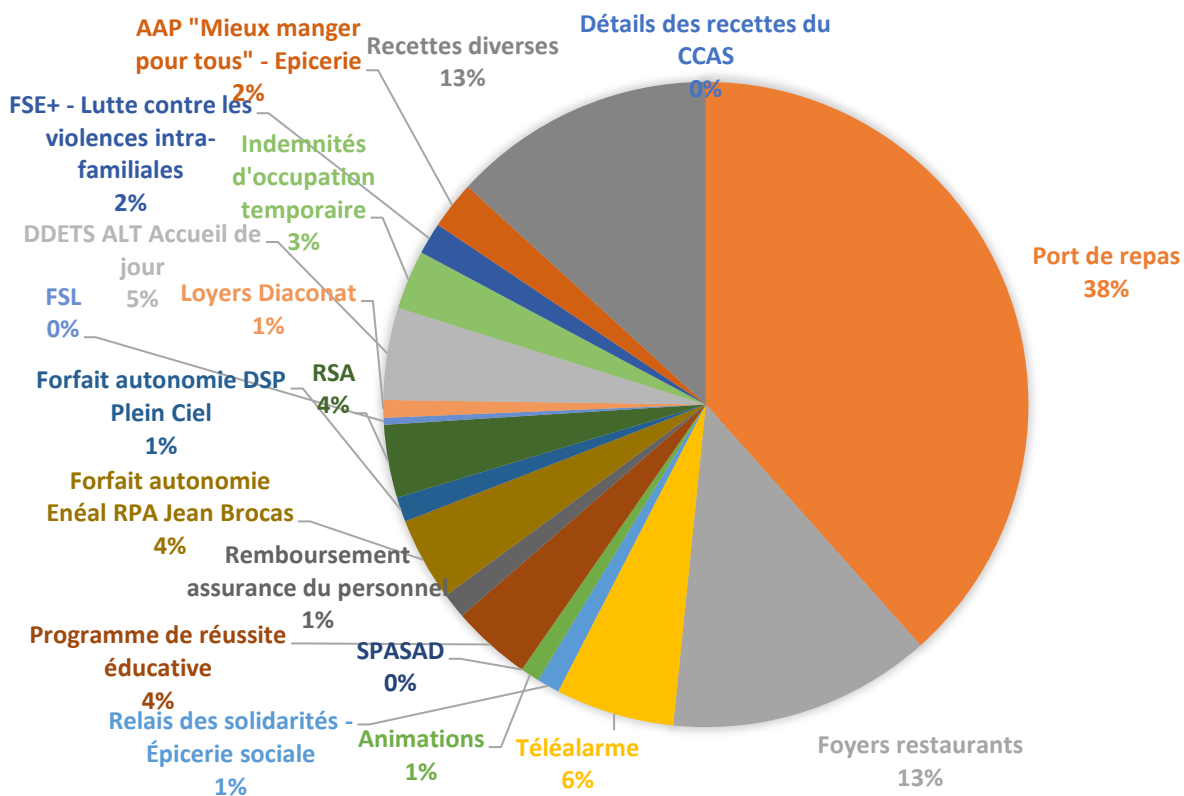
Evolution des recettes propres globalisées

Recettes propres du CCAS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes propres du CCAS	878 698 €	904 103 €	1 048 034 €	1 011 760 €	1 071 987 €	1 233 302 €	1 132 926 €	1 255 291 €	1 189 591 €

Dans le contexte actuel marqué par l'incertitude, nous prévoyons une légère baisse des recettes propres du CCAS pour l'année 2025 pour un montant de 1 189 591 €. Ce chiffre tient compte de la stabilité des tarifs aux usagers, du maintien à un montant identique de la subvention de la ville. Un travail pour chercher des recettes complémentaires est engagé en direction de nos partenaires institutionnels mais il est pour l'instant prématuré d'inscrire des recettes.

Pour l'année 2025, les recettes propres du CCAS sont projetées à un montant de 1 189 591 €.

Répartition par type de recettes propres du CCAS en 2025



A noter sur les propositions budgétaires 202, la prise en compte la recette FSE+ (30 000 €) dans le cadre de la mise à l'abri temporaire des femmes victimes de violences intra-familiales, ainsi que de la recette relative à l'appel à projet de l'Etat « Mieux manger pour tous » (30 000 € en 2025) et la subvention de la ddets pour la zone du phare (50 000€).

Les demandes de subventions auprès du Département pour l'épicerie sociale et solidaire, le RSA, l'AILDS sont maintenues.

La subvention d'équilibre de la Ville au profit du CCAS

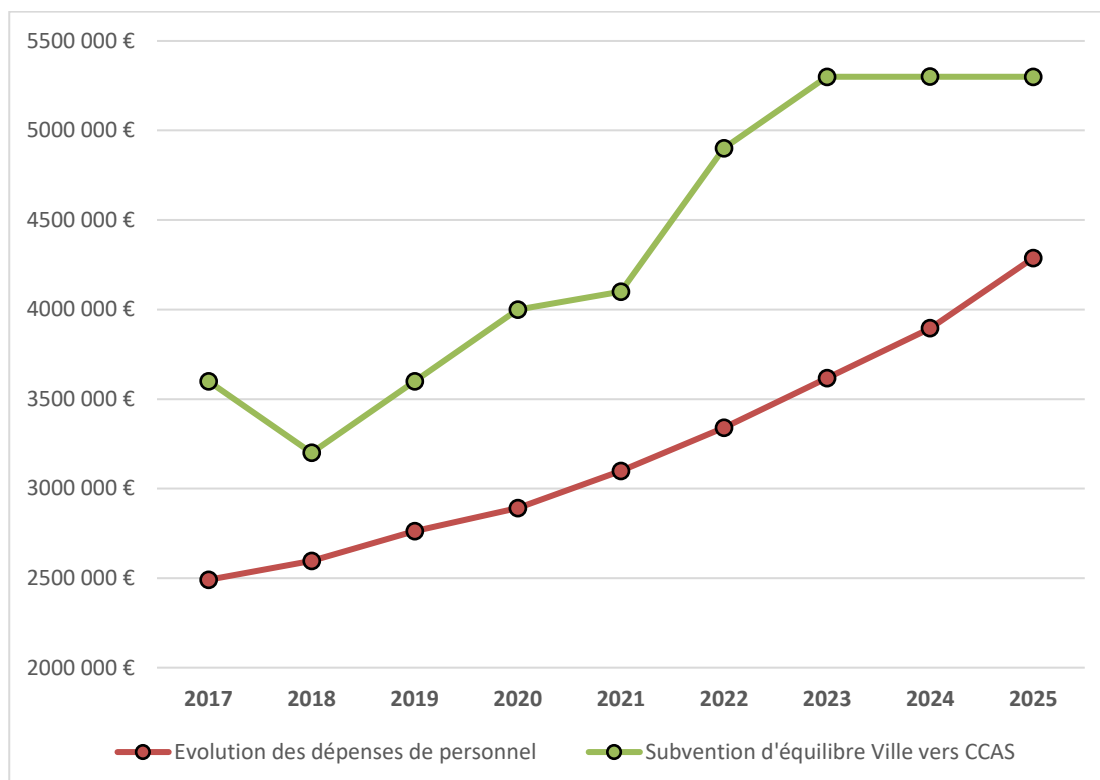
Suite à l'augmentation importante de la subvention de la ville entre 2021 et 2023, le montant est pour la troisième année de suite stable malgré les impacts pour la ville de la situation nationale. Ce maintien du budget nous permet de continuer le développement des projets inscrits dans la feuille de route.

Tableau récapitulatif du montant de la subvention d'équilibre au profit du CCAS

Subvention d'équilibre Ville vers CCAS	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subvention d'équilibre Ville vers CCAS	3 600 000 €	3 200 000 €	3 600 000 €	4 000 000 €	4 100 000 €	4 900 000 €	5 300 000 €	5 300 000 €	5 300 000 €

Présentation de l'évolution des dépenses de personnel et de la subvention d'équilibre de 2016 à 2024

Répartition de l'utilisation de la subvention de la Ville au CCAS (5,3 M€) en 2023



En conclusion, ce rapport d'orientation budgétaire reflète une volonté forte de maintenir un niveau élevé de services destinés aux populations, tout en adoptant une approche permanente d'adaptation aux évolutions de la réalité sociale des mérignacais. Elle s'inscrit dans la continuité de notre action pour développer une action sociale de proximité et lutter contre le non-recours.

Cette démarche s'adapte en permanence à l'évolution des besoins sociaux et des besoins identifiés. Intégrée dans la feuille de route du mandat, l'action du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reste en alerte constante face au contexte sociétal actuel en France. Elle prend en compte l'accroissement des inégalités, le vieillissement de la population, les tensions sociales croissantes, ainsi que les défis sociaux et environnementaux auxquels la ville et ses habitants sont confrontés.